

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04747

Numéro SIREN : 850 664 913

Nom ou dénomination : A.M.B AGENCEMENTS MACONNERIE BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2022 sous le numéro de dépôt 58716

2022/ 58716

AGENCEMENTS MACONNERIE BATIMENT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Place du Général de Gaulle
92260 FONTENAY AUX ROSES
Siège de liquidation : 5 Place du Général de Gaulle
92260 FONTENAY AUX ROSES
850 664 913 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE DE CLÔTURE DE LIQUIDATION
DU 31 OCTOBRE 2022

L'an 2022,

Le 31 octobre,

A 19 heures,

Les associés de la société AGENCEMENTS MACONNERIE BATIMENT, société par actions simplifiée en liquidation, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le liquidateur de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arlindo PEREIRA GONCALVES, en sa qualité de liquidateur de la Société.

Monsieur Nelson QUINTEIRO SOBREIRA est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le compte définitif de la liquidation,
- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Approbation des résolutions portant attribution aux associés,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du liquidateur.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif qui en résulte, approuve les opérations relatées dans ce rapport et le compte définitif, tel qu'il est présenté, faisant ressortir un solde positif de 4 468,96 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société ne s'élevant qu'à 4 468,96 euros, est inférieur de 5 531,04 euros au montant non amorti du capital et ne permet pas le remboursement intégral du montant nominal des actions ; en conséquence, chaque associé ne recevra qu'une somme correspondant proportionnellement à la différence entre cette somme et le montant nominal des actions, soit la somme de 4,47 euros par action.

L'Assemblée décide la répartition du reliquat actif du compte de liquidation entre les associés, à raison d'une somme de 4,47 euros par action possédée par chacun d'eux et confère tous pouvoirs au liquidateur à l'effet de procéder à ce remboursement partiel et définitif et ce, à compter du de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus entier et sans réserve au liquidateur, et lui accorde décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence des décisions qui précèdent, prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale de la société cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions prises par la présente assemblée et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

certifié en forme



BILAN DE CLOTURE DE LIQUIDATION AU 31/10/2022

ACTIF		PASSIF	
ACTIFS IMMOBILISES		CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations Incorporelles	0	Capital	10 000
Immobilisations Corporelles	0	Réserve Légale	1 000
Immobilisations Financières		Autres Réserves	17 000
Depôts et cautionnements	1 360	Report à Nouveau	9 302
		Résultat de liquidation	-32 833
ACTIFS CIRCULANT		SITUATION NETTE APRES DROITS DE PARTAGE	4 469
Stocks	0	REPRISE DES APPORTS PAR LES ASSOCIES	10 000
Créances		BASE DROIT DE PARTAGE	-5 531
Clients	0		
Créances Fiscales	943	EMPRUNTS ET DETTES	
		Fournisseurs	1 306
Trésorerie		Dettes Fiscales	0
CREDIT AGRICOLE	3 472	Dettes Sociales	0
TOTAL GENERAL	5 775	TOTAL GENERAL	5 775
		Montant à répartir entre les associés	4469
		Valeur de souscription ou d'achat	10000
		Moins de liquidation	-5531

Cartifur confonction
Sirey